



ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral relatif aux mesures de restriction ou de vigilance temporaire des usages de l'eau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Prefecture de Seine-et-Marne

Dans l'arrêté préfectoral ci-dessous, vous remarquerez que Boissettes n'a pas de restriction d'eau mais il est néanmoins fait appel à votre civisme pour respecter des règles de bon usage d'économie d'eau.



Créé le : 20/06/2023



Arrêté préfectoral juin 2023 (</sites/boissettes.fr/files/media/downloads/arrete-prefectoral-restriction-deau-juin-2023.pdf>)

PDF
4.98 Mo